



Le 05 Avril 2024, le Président du Groupe La Poste, **Mr Philippe Wahl**, était de passage en Haute Garonne dans le cadre de ses rencontres en territoires. Vos représentants CFE-CGC locaux, (Philippe Heciak représentant BGPN et Olivier Prados représentant BSCC) ont participé à cette réunion. Ce fut pour nous l'opportunité de **porter à la connaissance de notre PDG plusieurs points que vous nous remontez**, ainsi que vos attentes au gré des échanges lors de nos rencontres sur le terrain au moment des visites.

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE DEMANDE AU PRÉSIDENT LA RÉOUVERTURE DE NÉGOCIATION SUR DEUX ACCORDS EN BGPN :

UN ACCORD SUR LE MANAGEMENT EN SECTEUR :

La CFE-CGC Groupe La Poste, en organisation syndicale responsable, **revendique l'ouverture du dossier des N-1 en CODIR ainsi que la poursuite du chantier DS** interrompu avec la Covid afin de donner à ces cadres de nouvelles perspectives.

Avec la **création d'une nouvelle fonction DACB** et la disparition progressive du métier RCPART, **le rôle du DS va changer**, il est urgent de tout remettre à plat.

Force est de constater depuis 2015 et les clés de la réussite, **les REC et les RE en secteur sont les grands oubliés**. La CFE-CGC Groupe La Poste demande une attention toute particulière sur l'ensemble de la ligne managériale qui accompagne et veille au quotidien et sans relâche à la mise en place du plan stratégique du Groupe. Le renouveau des fonctions de management passera par de **l'autonomie réelle**, de la confiance dans les **responsabilités**, le renfort de **moyens** véritables pour l'encadrement, **l'accompagnement** sérieux des plans de carrière, ainsi qu'une **revalorisation** significative des enveloppes des variables. Concernant ces dernières comme **la rémunération dans les standards du marché, clarté et transparence sont absolument indispensables** : c'est ce que les managers appellent de leurs vœux depuis des années.

UN ACCORD SUR LA LCB :

Pour la CFE-CGC Groupe La Poste, **il faut redonner de l'attractivité au métier de la ligne conseil bancaire, la fidéliser et remotiver les Chargés d'affaires**.

Pour cela, il est nécessaire de :

- **Revaloriser la RVB** inchangée depuis 9 ans.
- **Revoir les parcours professionnels** qui devront intégrer des opportunités d'évolution vers les nouveaux métiers et offrir la possibilité à ceux qui le souhaitent d'évoluer vers d'autres branches/filières.
- **Un chantier devra également s'ouvrir autour des conditions d'exercice** qui sont sources d'insatisfaction pour la LCB (efficacité des outils, manque d'autonomie, infantilisation, séances de RAD imposées, multiplication des reporting, superposition des challenges, gestion de fil contact, agendas type...).

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE DEMANDE AU PRÉSIDENT LA MODIFICATION DES CRITÈRES D'ANCIENNETÉ DU TPAS :

Les postiers en fin de carrière sont dans l'incompréhension et l'inquiétude la plus totale en ce qui concerne le TPAS 2024.

En effet, ils subissent une triple peine : avec d'abord un décalage de 2 ans de l'âge de départ (en raison de la loi sur les retraites), ensuite l'allongement décidé unilatéralement du critère d'ancienneté passant de 15 à 25 ans et enfin des critères de pénibilités plus restrictifs. Ce durcissement des conditions est vécu par les collaborateurs comme une profonde injustice, et plus particulièrement dans le cadre du TPAS Pénibilité. Les personnes qui ont travaillé dur pour La Poste durant toute leur carrière se voient aujourd'hui empêchées de choisir ce dispositif de « La Poste engagée avec les Postiers ». Et que dire des personnes en situation de handicap qui subissent le même sort ? La CFE-CGC Groupe La Poste demande donc d'assouplir ce critère d'ancienneté, en le faisant revenir à des niveaux plus raisonnables et de le supprimer purement et simplement pour le TPAS pénibilité.

La CFE-CGC Groupe La Poste demande également au Président de la reconnaissance de la spécificité des Conseillers France Services.

La CFE-CGC Groupe La Poste l'affirme : Conseiller France Services et Chargé de Clientèle sont deux métiers totalement différents ! Ces deux métiers demandent des compétences/connaissances spécifiques et interviennent sur des domaines totalement différents ! Or, les Conseillers France Services sont des Chargés de Clientèle. Ce constat est partagé et salué par les managers en secteurs (DS, REC, RE) qui nous expliquent "qu'un Conseiller France Services est en totale autonomie". Ses champs d'intervention sont éloignés du service postal traditionnel mais complémentaires ! Une fiche de poste distincte serait une reconnaissance de leur existence et de leur spécificité. Pour la CFE-CGC Groupe La Poste, le grade III.1 devrait être la norme pour nos collègues Conseillers France Services.

CES QUATRE DEMANDES ONT EMPORTÉ L'ACQUIESCENCEMENT DE NOTRE PRÉSIDENT QUI NOUS A RÉPONDU QU'IL LES SOUMETTRAIT À SES ÉQUIPES CAR OUI : « ELLES ONT DU SENS ET SONT LÉGITIMES ». IL NOUS A AUSSI ENCOURAGÉ À LES PORTER LORS DE NOS PROCHAINES RENCONTRES NATIONALES. CE QUE NOUS NE MANQUERONS PAS DE FAIRE, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOTRE PUGNACITÉ !



POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT
LOCAL CFE-CGC GROUPE LA POSTE

100% CADRES 100% AVEC VOUS !
VOTEZ CFE-CGC

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - 75009 PARIS
01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com



HUGO DOGAN
(EX DR LR)
06 69 38 04 01



PHILIPPE HECIAK
(EX DR TAG)
06 27 15 48 99



MARIE AZNAR
(EX DR LR)
06 29 38 90 75



JULIEN GODEFROY
(EX DR TAG)
06 27 15 49 00



YANNICK POGAM
(EX DR LR)
06 61 07 76 45



BERNARD DAURIGNAC
(EX DR TAG)
06 26 57 72 08



VINCENT ESPITALIER
(EX DR HO)
06 14 9518 30

**CFE
CGC**
Groupe La Poste